




enerfip

# Mes premiers pas sur Enerfip

Livre blanc



“Grâce à nos choix d’investissement, nous pouvons, chacun et chacune à notre échelle, influencer les politiques énergétiques en faveur d’un modèle de société décarboné.”

*Julien Hostache*  
Président & Co-Fondateur d’Enerfip

Chers investisseurs,

Bienvenue dans ce premier livre blanc ! Enerfip est ravie de vous présenter ce guide des “Premiers pas sur Enerfip”. Pensé comme une notice, il vous permet de comprendre chacune des étapes de votre inscription. La démarche à suivre, les documents nécessaires, les demandes d’informations, le vocabulaire technique, les subtilités d’un investissement à impact... On vous explique tout, de A à Z, pour que vous puissiez investir dans les projets présents sur notre plateforme sans l’ombre d’un doute.

Bonne lecture,

L’équipe Enerfip

# SOMMAIRE

---

## 4 INTRODUCTION

- 4 Qui sommes-nous ?
- 4 La thématique abordée

## 5 LE RECAP'

## 6 COMMENT INVESTIR SUR UN PROJET ?

- 6 Qu'est-ce qu'un investissement à impact ?
- 6 Comment se rendre sur son compte Enerfip ?
- 7 Le parcours d'inscription
  - 8 Bienvenue
  - 9 Qualification
  - 10 Dossier investisseur
  - 14 Identité
  - 16 Résidences
  - 16 Conditions et engagements

## 18 ENERFIP VOUS ACCOMPAGNE

- 18 Le pôle Relation Investisseurs à votre écoute
- 18 Le justificatif de domicile
- 18 Les coordonnées bancaires
  - 18 Pourquoi saisir vos coordonnées bancaires ?
- 19 Le parrainage

## 20 GLOSSAIRE

## 23 CONCLUSION

- 24 Ils nous font confiance

# INTRODUCTION

## Qui sommes-nous ?

Leader européen dans le domaine de l'investissement responsable dédié au financement de la transition énergétique, Enerfip vous propose des offres d'investissement performantes, diversifiées et en circuit-court avec les projets et les porteurs de projets. En plus de contribuer activement à la promotion d'un modèle de société décarboné, ces placements offrent également une rentabilité financière attractive.

Engagée par nature, Enerfip désire apporter une véritable pierre à l'édification d'un modèle énergétique durable et propre, en développant les énergies renouvelables, les mobilités durables ou encore l'efficacité énergétique. Avec une diversification soigneusement orchestrée dans des projets verts, votre portefeuille deviendra un catalyseur de changement positif tout en optimisant le rendement financier de vos investissements.

## La thématique abordée

Le livre blanc "Mes premiers pas sur Enerfip" est un guide pour vous accompagner durant votre parcours d'inscription sur Enerfip. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour créer votre compte : documents d'identité, objectifs d'investissement, résidence fiscale, notre accompagnement personnalisé, glossaire du vocabulaire technique...

## Recap'

Vous n'avez que quelques minutes devant vous et pas le temps de lire l'intégralité du livre blanc ? Pas de panique, voici un résumé des informations à retenir !

- Enerfip est le leader européen dans le domaine de l'investissement responsable dédié au financement de la transition énergétique.
- Pour ouvrir un compte sur [fr.enerfip.eu](https://fr.enerfip.eu), il vous faudra une dizaine de minutes.
- Pour valider votre compte rapidement, munissez-vous de vos documents d'identité.
- Notre pôle Relation Investisseurs se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

\* Retrouvez les définitions les plus complexes dans notre glossaire page 20.

## Comment investir sur un projet ?



### Qu'est-ce qu'un investissement à impact ?

L'AMF (Autorité des Marchés Financiers)\* définit l'impact investing comme le fait "d'investir dans des entreprises, souvent dans le non coté, qui cherchent à générer un impact social ou environnemental mesurable". En tant que société à mission, Enerfip donne du sens à ses activités en prenant en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses actions. Notre objectif est de concilier la recherche de la performance économique avec la contribution à l'intérêt général.

## Comment se rendre sur son compte Enerfip ?

Pour visiter le site d'Enerfip et se rendre sur votre compte, rien de plus simple ! Il vous suffit de taper Enerfip dans le moteur de recherche installé sur votre ordinateur. Une fois cette étape franchie, sélectionnez le site correspondant à cette URL :

[fr.enerfip.eu](https://fr.enerfip.eu) et découvrez notre home page (page d'accueil). Depuis cette dernière, vous pouvez naviguer sur notre site: découvrir notre histoire, nos projets, notre équipe, nos événements... et, bien sûr, ouvrir un compte ! Pour ce faire, deux accès sont possibles, soit vous cliquez sur le bouton au centre de la page "Ouvrir un compte", soit vous allez en haut à droite de la page sur l'icône utilisateur, puis "Ouvrir un compte". Par la suite, vous êtes conduit sur une page qui vous propose soit de vous connecter, soit de vous inscrire. Dans ce guide des "Premiers pas sur Enerfip", c'est la seconde solution qui nous intéresse.

Pour créer votre compte, sélectionnez votre e-mail et un mot de passe sécurisé comprenant a minima 8 caractères. Ensuite, validez avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et autorisez ou non recevoir des notifications par e-mail. Enfin, cliquez sur le bouton "Créer mon compte", en bas à droite de vos identifiants.

## Bon à savoir

Une fois votre adresse e-mail validée, vous recevez un e-mail de confirmation sur votre boîte mail. Pensez bien à la valider sous 3 jours avant de vous reconnecter, au risque de ne pas y parvenir.

Vérifiez que cet e-mail ne s'est pas perdu dans vos spams. Si vous ne l'avez pas reçu, nous vous prions de contacter notre Service Investisseurs au **04 11 93 41 11**.



## Le parcours d'inscription

Votre compte est créé, vous passez à la phase suivante !

Notre parcours d'inscription est organisé en 6 grandes étapes, elles-mêmes divisées en paliers. Vous suivrez la démarche suivante :

- Bienvenue
  - Bienvenue !
  - Faisons connaissance
- Qualification
  - Expertise en investissement
- Dossier Investisseur
  - Vos objectifs
  - Financement participatif
  - Expérience financière
  - Connaissance des risques
  - Simulateur de patrimoine
  - Résultats
- Identité
  - Confirmer mon identité
- Résidences
  - Résidence fiscale
- Conditions et engagements
  - Conditions et engagements
  - Demande complète

Lors de ces différents stades, vous devrez répondre à quelques questions.

**Pourquoi ?** Le recueil de vos données fait partie des exigences de l'agrément européen de Prestataire de Services de Financement Participatif (PSFP)\* qui nous régit. En tant qu'intermédiaire financier, Enerfip est tenu d'obtenir ces informations avant de vous fournir un service, que vous soyez déjà client ou simplement client potentiel. Bien sûr, on a un devoir de confidentialité concernant les informations recueillies. En somme, cela permet d'apprendre à vous connaître et ainsi de mieux répondre à vos objectifs d'investissement.

## ● Bienvenue

Vous venez de passer le premier palier avec succès ! Désormais, vous découvrez une page avec de multiples informations. Prenez compte de chacune d'entre elles avant de passer à l'étape suivante.

### ○ Bienvenue !

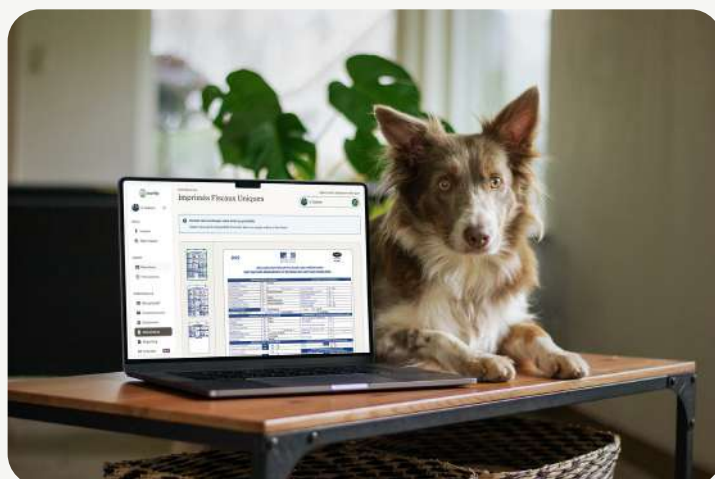


Précisez-nous si vous êtes une personne physique ou morale ou si vous ouvrez un compte pour une personne mineure.

**Personne physique\*** : en France, c'est un individu possédant une personnalité juridique. Il faut être majeur (sauf en cas d'émancipation avant la majorité) et non en incapacité partielle ou totale (tutelle ou curatelle). Dans le cas contraire, elle est représentée par un tuteur légal.

**Personne morale\*** : dans l'Hexagone, il s'agit d'un regroupement possédant une personnalité juridique. Il est constitué de personnes physiques partageant un objectif commun ou d'une seule entité, pouvant également inclure des personnes morales.

## ○ Faisons connaissance



- **Si vous êtes sur un ordinateur**, sur la gauche, vous trouvez le suivi de votre parcours d'inscription. En dessous, un espace est disponible pour ajouter votre code parrain si vous en avez un.
- Sur la droite, vous retrouvez la personne en charge de votre dossier. S'ensuit une série de questions sur votre identité (Prénom, pays de votre résidence fiscale, code postal de votre résidence fiscale).

## ● Qualification

### ○ Expertise en investissement



Ce second palier nous permet de compléter votre dossier réglementaire, et ainsi, de vérifier votre identité. Pour ce faire, nous vous proposons un questionnaire répondant à des points précis sur votre expertise en investissement.

Selon vos réponses et conformément à la réglementation, vous êtes catégorisé "Profil non-averti" ou "Profil averti". Notre objectif final étant toujours un meilleur accompagnement dans vos projets d'investissement.

Pour plus de renseignements, [rendez-vous sur notre centre d'aide.](#)

Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner.

- Au cours de la dernière année fiscale, vos revenus bruts étaient-ils...
- La valeur de votre portefeuille d'instruments financiers est-elle...
- Au cours des 4 derniers trimestres, avez-vous effectué plus de 10 transactions par trimestre sur les marchés de capitaux ?

## ● Dossier investisseur

Cette phase vise à évaluer vos compétences en finance, en mettant l'accent sur le financement participatif. À cette fin, nous vous proposons un questionnaire qui aborde des aspects spécifiques tels que vos objectifs d'investissement, votre expertise financière, vos connaissances des risques...

### Bon à savoir

Toutes vos réponses sont déclaratives et peuvent être rectifiées.  
De plus, ces données confidentielles ne sont en aucun cas transmises à un organisme tiers administratif, public ou privé.

## ○ Vos objectifs

Cette phase vise à évaluer vos compétences en finance, en mettant l'accent sur le financement participatif. À cette fin, nous vous proposons un questionnaire qui aborde des aspects spécifiques tels que vos objectifs d'investissement, votre expertise



Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner.

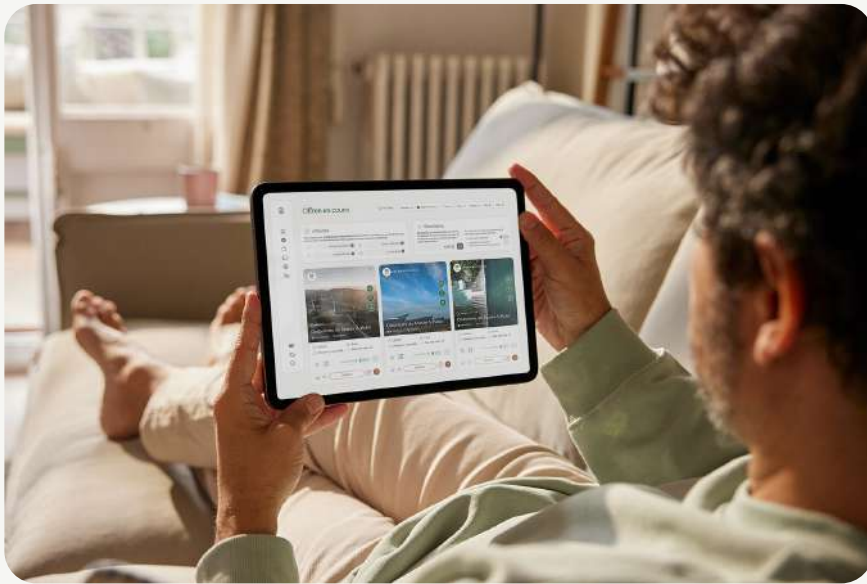
- Quels sont vos principaux objectifs en investissant sur Enerfip ?
- Laquelle de ces stratégies vous ressemble ?
- Quelles sont les durées de placement qui vous intéressent ?



## Bon à savoir

Au cours de votre parcours, des bulles explicatives apparaissent pour vous détailler ce qu'est un risque, définir ce qu'est une durée... Notre objectif est de vous accompagner dans chacune des étapes.

### ○ Financement participatif



Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner. .

- Avez-vous déjà réalisé un placement sur une plateforme de financement participatif ?
- Pour l'Autorité des Marchés Financiers Européenne, un service de financement participatif consiste à...
- Quels sont les deux principaux services d'investissement proposés par un prestataire de services de financement participatif ?



## Bon à savoir

Certaines questions entrent dans un cadre réglementaire. Imposées par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), elles nous permettent d'accéder à des informations qui resteront, bien sûr, strictement confidentielles.

## ○ Expertise financière



Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner.

- Avez-vous déjà réalisé d'autres types d'investissements financiers ?
- Avez-vous réalisé des études dans le domaine de la finance ?
- Pour quel volume total de placements historiques ?

## ○ Connaissance des risques

Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner.

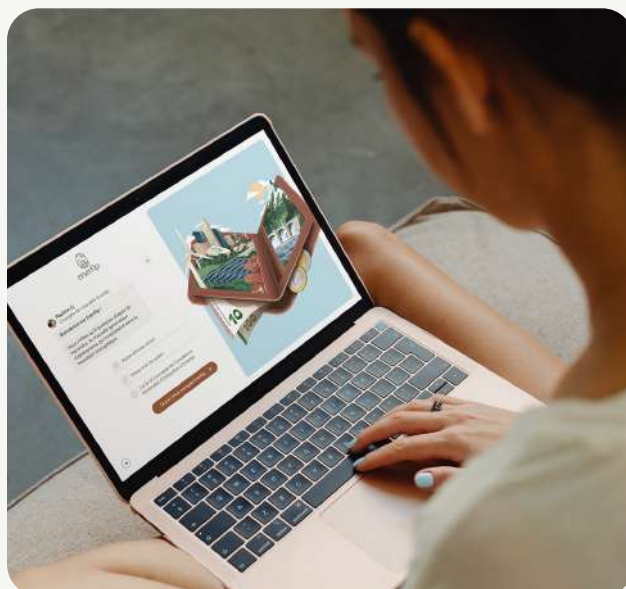
- Lors d'un investissement financier sans effet de levier...
- Quels sont les principaux risques liés à l'investissement participatif en euros pour un résident de la zone euro ?
- De manière générale, quel est le titre le plus volatil ?



## ○ Simulateur de patrimoine

Voici quelques exemples de questions qu'il faudra renseigner.

- Quelle activité exercez-vous ?
- Quelles sont vos modalités de remboursement de vos dettes ?
- Quels sont vos actifs liquides ?



## Bon à savoir

Rendu obligatoire par le Règlement Européen ESMA-PSFP pour investir dans un projet de financement participatif, le simulateur de patrimoine collecte des données qui resteront strictement confidentielles. Pour le compléter, aucun justificatif ne vous est demandé et les informations notées peuvent être rectifiées à tout moment.

## ○ Résultats



Dernière étape du palier "Dossier Investisseur", la page de résultats récapitule votre patrimoine et vous rappelle qu'investir comporte des risques. Pour passer à la phase suivante, vous devez certifier avoir pris connaissance de l'avertissement notifié par le simulateur d'Enerfip de votre capacité à essayer des pertes.

## ● Identité

Cette étape permet de compléter les premières informations fournies dans le palier "Bienvenue".

### ○ Confirmer mon identité

#### Pour une personne physique

Dans un premier temps, il vous faut donc remplir votre civilité, votre nom et prénom, votre date de naissance ainsi que la ville, le département et le pays où vous êtes né et votre nationalité. Dans un deuxième temps, vous devez remplir votre adresse (rue, complément d'adresse, ville et code postal). Dans un troisième temps, vous validez vos informations et passez à la phase suivante, à savoir joindre deux pièces d'identité en cours de validité (les 4 coins doivent être visibles, l'ensemble des caractères lisibles et la photo reconnaissable).

- Première pièce d'identité :
  - votre carte d'identité recto verso en cours de validité ;
  - votre passeport en cours de validité ;
  - votre titre de séjour en cours de validité en cours de validité ;

Pour plus de renseignements,  
[rendez-vous sur notre centre d'aide](#)



## Pour une personne morale

Vous vous en doutez, pour les personnes morales, le parcours d'inscription est adapté. Nous avons besoin :

- D'un K-Bis de moins de 3
- Des statuts complets et signés
- De la carte d'identité (CNI)\* recto verso ou le passeport en cours de validité de tous les bénéficiaires effectifs détenant plus de 25 % de la société
- De la liste des bénéficiaires effectifs. Pour ce point, vous pouvez la télécharger gratuitement sur le site [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr).



### Bon à savoir

Si vous envisagez de souscrire sur un placement réservé géographiquement, il faudra nous communiquer les justificatifs de domicile de tous les associés.

Pour plus de renseignements,  
[rendez-vous sur notre centre d'aide](#)

## Pourquoi recueillons-nous ces informations ?

Ces données font partie de la procédure KYC (Know Your Customer)\* pour vérifier l'identité de nos clients conformément aux exigences légales et aux réglementations en vigueur. Par ailleurs, comme l'explique l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution\* de la Banque de France : *"le secteur financier est exposé au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. À ce titre, il est assujéti à des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)\*"*. Ces informations sont donc des preuves de véracité de votre identité et non d'une usurpation.

## ● Résidences

Avant-dernière étape du parcours d'inscription, le palier "Résidences" entre, tout comme les informations précédentes, dans la procédure KYC (Know Your Customer).

### ○ Résidence fiscale

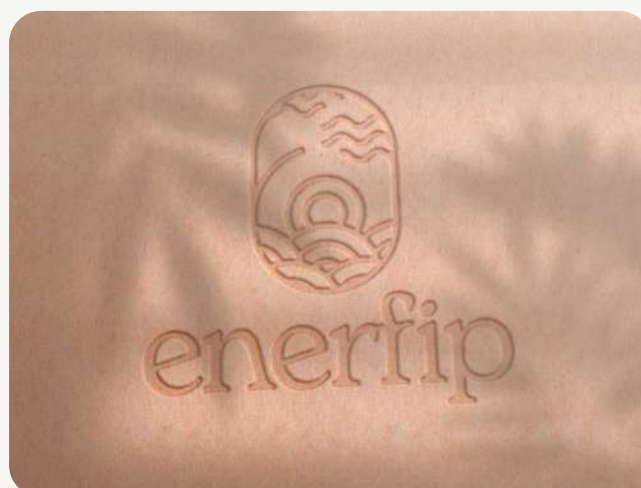


Renseigner votre adresse fiscale\* est obligatoire. **Pourquoi ?** Car, Enerfip est un établissement payeur\*, ce qui signifie que nous collectons les impôts à la source de vos retours sur investissement et les déclarons au Centre des impôts. Cela vous permet, au moment venu, de recevoir votre avis d'imposition pré-rempli et de n'avoir qu'à le vérifier. **Un formidable gain de temps pour vous, n'est-ce pas ?** Sachez également que nous mettons à votre disposition un Imprimé Fiscal Unique (IFU)\* afin de vérifier les informations déclarées au Centre des Impôts.

## ● Conditions et engagements

Vous êtes sur le point de finaliser votre inscription. Il s'agit de l'ultime étape du parcours, vous touchez au but !

### ○ Conditions et engagements

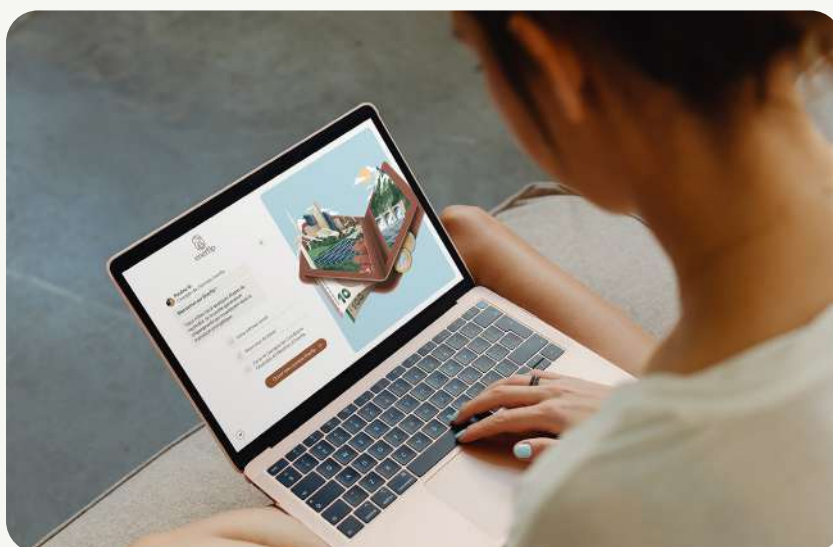


Pour finir, on vous propose un peu de lecture. **De quel genre ?** Un peu formelle, mais nécessaire, nous vous demandons de lire attentivement la Convention Investisseur et de prendre connaissance des Conditions générales d'utilisation de notre partenaire de paiement sécurisé Lemon Way.

## Qui est Lemon Way ?

Lemonway est un établissement de paiement pan-européen qui propose une solution dédiée aux marketplaces et aux plateformes de financement participatif à la recherche d'un système de traitement des paiements et de collecte pour le compte de tiers dans un cadre sécurisé et réglementé (KYC, lutte anti-fraude).

### ○ Demande complète



Vous avez fini ! Félicitations, votre compte est créé. Sur cette page, vous retrouvez un récapitulatif des différentes étapes franchies, à savoir que votre compte a été créé, votre profil est complété et vos documents d'identité sont renseignés.

- Une fois votre identité approuvée par Enerfip, vous pourrez régler vos souscriptions.
- En parallèle, un mail de confirmation vous sera envoyé pour confirmer l'approbation de votre livret.

# Enerfip

## VOUS ACCOMPAGNE

Pour vous inscrire sur notre plateforme, vous n'êtes pas seul ! Tout au long de votre parcours, des bulles explicatives apparaissent afin de simplifier votre démarche. Cependant, si vous avez besoin de plus de renseignements, notre pôle Relation Investisseurs se tient à votre disposition.

### Le pôle Relation Investisseurs à votre écoute



#### Naouelle Achibet

«Déterminée à vous offrir un soutien personnalisé, je vous propose des solutions d'épargne responsables.»

naouelle@enerfip.fr

04 119 34 111

[Prenez rendez-vous](#)



#### Maéva Faure

«Je souhaite mettre mon expertise au service des investisseurs afin de vous proposer la solution qui vous convient le mieux.»

04 119 34 111

maeva@enerfip.fr

[Prenez rendez-vous](#)



#### Pauline Georgel

«J'ai à cœur de répondre à vos attentes au travers d'un accompagnement personnalisé.»

pauline@enerfip.fr

04 119 34 111

[Prenez rendez-vous](#)



#### Valérie Séchet

«Je m'engage à vous fournir un accompagnement sur mesure en vous présentant des solutions d'épargne durables.»

valerie@enerfip.fr

04 119 34 111

[Prenez rendez-vous](#)

## Le justificatif de domicile

Même si le justificatif de domicile (avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, facture de fournisseur d'énergie, facture de téléphone ou d'ADSL, attestation d'hébergement, certificat de propriété ou carte grise) est facultatif, il est intéressant de nous le fournir pour accéder à des placements qui sont réservés à certaines zones géographiques comme des communes, régions, départements...

Si vous avez des biens dans d'autres départements au nom et prénom de l'investisseur, transmettez-nous également un justificatif de domicile. **Pourquoi ?** Cela vous permet d'investir dans un projet avec un critère territorial, même s'il ne se trouve pas dans le département de votre adresse fiscale.

### Exemple

M. Dupont réside fiscalement dans l'Hérault (34), mais il a également un bien en Gironde (33). Il peut nous communiquer un justificatif de domicile de son bien dans le 33 pour investir dans des projets limités géographiquement.

## Les coordonnées bancaires

Pour finaliser votre inscription, la dernière étape est de renseigner vos coordonnées bancaires sur votre compte Enerfip. **Comment ?** Rendez-vous sur vos paramètres et, plus particulièrement, votre espace "Comptes Bancaires". Vous trouverez un formulaire pour saisir votre compte courant bancaire.

### Bon à savoir

L'émetteur du virement doit être identique à la personne qui reçoit les fonds.

**C'est-à-dire ?** Le nom renseigné sur votre compte courant personnel ou votre compte joint doit correspondre à celui de vos documents d'identité.

## Pourquoi saisir vos coordonnées bancaires ?

Elles sont nécessaires lorsque vous souhaitez retirer de l'argent de votre livret Enerfip. En aucun cas cela constitue une autorisation de prélèvement sur votre compte bancaire.

## Le parrainage

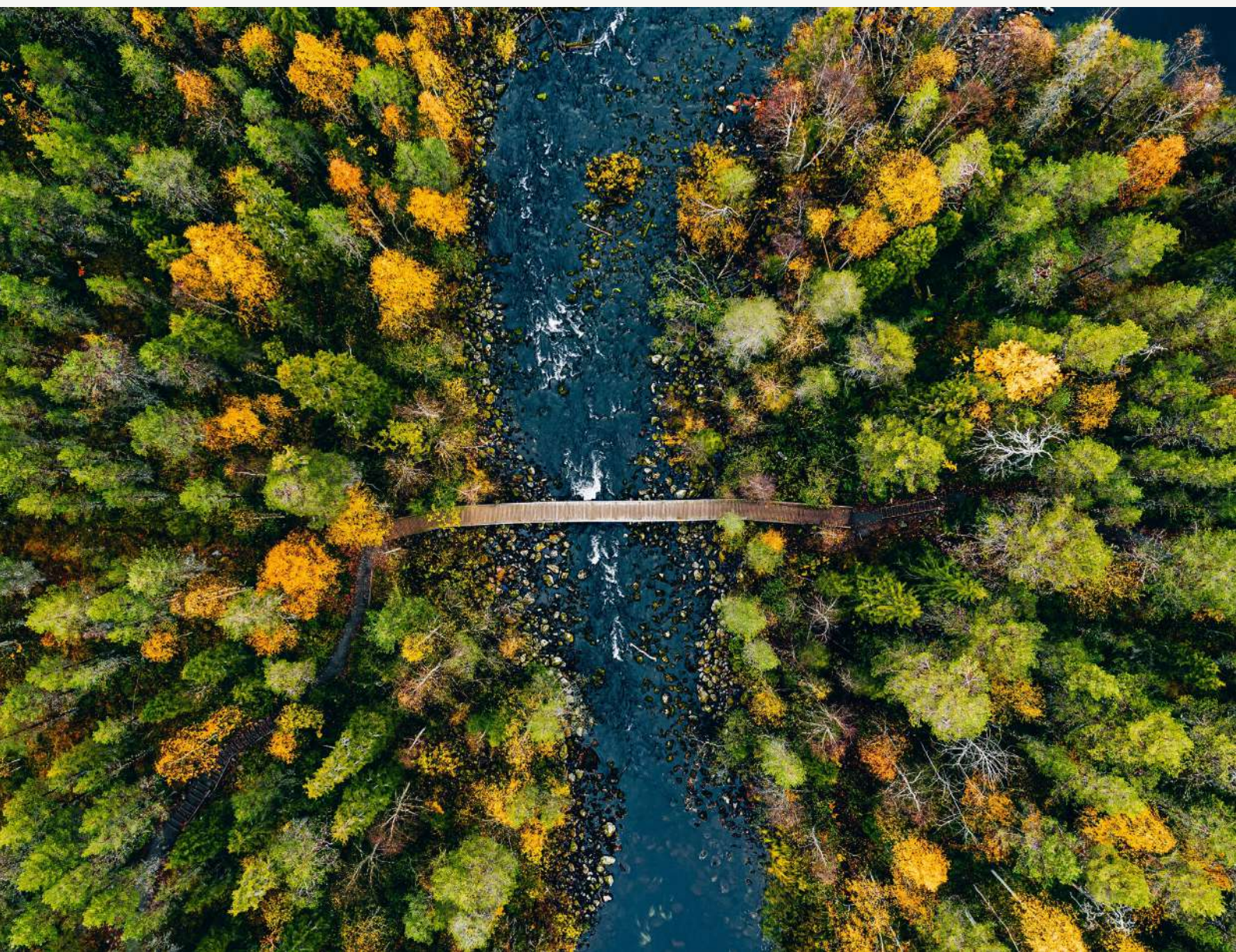
Pour chacun des nouveaux inscrits sur enerfip.fr, vous pouvez profiter de l'offre parrainage.

**Comment ?** Vous récupérez votre code parrain dans la rubrique "Parrainage" de votre livret et vous le communiquez à votre entourage. Une fois votre code renseigné lors de l'inscription de votre filleul, chacun d'entre vous reçoit un bonus de 15 € sur son livret.

### Bon à savoir

Si votre filleul investit dans une ou plusieurs levées de fonds au cours des 6 semaines qui suivent son inscription, vous percevez tous deux 1 % de l'ensemble des souscriptions signées et payées par votre filleul.

Pour plus de renseignements, [rendez-vous sur notre centre d'aide](#).



# Glossaire

## **ACPR ou Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolu-**

Soutenue par la Banque de France, elle supervise les banques et assurances de l'Hexagone. Elle a pour mission de maintenir la stabilité financière, protéger les clients et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

## **Adresse fiscale**

C'est l'adresse que vous déclarez aux autorités fiscales. Vous y recevez notamment vos avis d'imposition, des documents fiscaux ou toute correspondance relative aux impôts.

## **AMF ou Autorité des Marchés Financiers**

Cette entité indépendante se charge de protéger l'épargne investie, d'informer les investisseurs et de garantir le bon fonctionnement des marchés financiers. Parmi les actions menées, on retrouve notamment l'information des épargnants via son site et sa ligne téléphonique, la médiation pour résoudre les différends, la supervision des opérations financières pour assurer la transparence, la réglementation des produits d'épargne et des acteurs financiers, ainsi que la surveillance des marchés avec des pouvoirs d'enquête et de sanction en cas de non-conformité.

## **Capitaux propres de la société**

Composés des fonds initialement apportés par les associés ou actionnaires lors de sa création et des fonds générés par l'activité de l'entreprise au fil du temps, les capitaux propres représentent la totalité des ressources d'une entreprise et traduisent sa valeur financière.

## **CNI ou Carte Nationale d'Identité**

Ce document officiel est délivré par les autorités gouvernementales de certains pays à leurs citoyens. Son objectif est de prouver l'identité de son titulaire.

## **DBE ou Déclaration des Bénéficiaires Effectifs d'une société**

Ce processus sert à identifier et à déclarer les personnes physiques impliquées dans la possession ou le contrôle d'une entreprise.

## **Établissement payeur**

C'est une notion fiscale utilisée dans le cadre de la déclaration des revenus de valeurs mobilières. Il s'agit soit de la personne ayant versé le revenu, soit de l'intermédiaire qui en assure le paiement.

## **ETI ou Entreprises de Taille Intermédiaire**

C'est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

## **IBAN ou *International Bank Account Number* (Numéro de compte bancaire international)**

Composé de chiffres et de lettres, ce code standardisé est utilisé pour identifier de manière unique les comptes bancaires lors de transactions internationales. Il comprend des données comme le pays, la banque et le numéro de compte du destinataire.

## **IFU ou Imprimé Fiscal Unique**

Véritable récapitulatif de l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers versés et des opérations sur valeurs mobilières effectuées, il est à souscrire par l'établissement payeur.

## **Kbis**

Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), ce document officiel atteste de l'existence légale d'une entreprise. Il mentionne, par exemple, sa dénomination sociale, son numéro d'identification, son adresse, son activité principale et sa situation juridique.

## **KYC ou Know Your Customer (Connaissez Votre Client)**

Utilisé par les institutions financières pour vérifier l'identité et l'intégrité de leurs clients, ce processus vise à garantir des relations commerciales sûres et à évaluer le niveau de risque associé à chaque client, conformément aux réglementations en vigueur.

## **LBC-FT ou Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme**

C'est l'ensemble des lois, textes réglementaires, mesures et outils utilisés pour détecter, prévenir et signaler les activités suspectes liées au blanchiment d'argent et au soutien financier du terrorisme.

## **Levée de fonds**

Il s'agit d'un processus de collecte de capitaux auprès d'investisseurs ou de fonds d'investissement, qui deviennent alors actionnaires de l'entreprise. En échange de leur investissement, ils reçoivent des parts ou des actions de l'entreprise.

## **Obligation**

Il s'agit d'un morceau de dette émis par une entreprise. Quand une entreprise cherche des fonds pour financer ses projets, elle peut avoir besoin de plusieurs prêteurs. Vous pouvez devenir l'un de ces prêteurs en acquérant une obligation, ce qui représente une part de cette dette. En plus du remboursement du montant investi à une date déterminée, l'entreprise s'engage à vous verser régulièrement des intérêts à un taux fixe.

## **OPCVM ou Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières**

C'est un produit financier où plusieurs investisseurs placent leur argent dans un fonds géré collectivement. Ce fonds investit dans divers titres boursiers tels que des actions, des obligations et des devises. Les investisseurs achètent des parts de ce fonds et un gérant professionnel se charge de sa gestion. L'objectif est de contrôler les risques tout en cherchant à obtenir des performances financières positives.

## **PEA ou Plan d'Épargne en Actions**

Ce compte titres vous permet d'investir dans des actions d'entreprises de l'Union européenne et dans des placements collectifs principalement constitués d'actions européennes.

## **Personne morale**

Dans l'Hexagone, il s'agit d'un regroupement possédant une personnalité juridique. Il est constitué de personnes physiques partageant un objectif commun ou d'une seule entité, pouvant également inclure des personnes morales.

## **Personne physique**


En France, c'est un individu possédant une personnalité juridique. Il faut être majeur (sauf en cas d'émancipation avant la majorité) et non en incapacité partielle ou totale (tutelle ou curatelle). Dans le cas contraire, elle est représentée par un tuteur légal.

## **PME ou Petites et Moyennes Entreprises**

Pour que votre entreprise soit considérée comme une PME, elle doit répondre aux critères suivants : employer moins de 250 personnes et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros.

## **PSFP ou Prestataire de Services de Financement Participatif**

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), cette plateforme est tenue de se conformer à diverses exigences, notamment en termes de gouvernance, de gestion des risques et de protection des investisseurs.



Désormais, c'est à vous de jouer !  
Vous avez toutes les clés en main pour  
mener à bien votre parcours d'inscription et  
investir sur [fr.enerfip.eu](http://fr.enerfip.eu)

Enerfip  
6 rue de Maguelone  
34 000 Montpellier  
04 119 34 111

S.A.S. au capital de  
168 082 euros  
RCS Montpellier 804 231 546  
ORIAS N°15003274

# Ils nous ont fait confiance

Sébastien X.

*"Je suis un heureux et fier investisseur Enerfipien et vous félicite pour votre travail !  
Très belle continuation !"*

Patrick P.

"Bonjour, Merci pour vos réponses toujours rapides et claires.»

Mathilde S.

"Merci pour le document. Vous êtes extra ! Vous êtes tellement agréable à écouter, vous êtes claires. Vous êtes formidables ! Bonne fin de journée !"

Lætitia V.

"Bonjour, et merci pour la qualité de l'article sur la déclaration de revenus, avec toutes les précisions concernant les cases fiscales. BRAVO !»

Recevez votre guide "Mes premiers pas sur Enerfip".

L'équipe Enerfip



enerfip

